



SRU/MAR/OS/n°11  
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
057-215704636-20240427-2024-290-AI  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 15/05/2024

## ARRETE DE DELEGATION

Le Maire de la Ville de Metz

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, pris notamment en ses articles L.2122-18, L.2122-20 et L.2122-32.

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'Etat Civil, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction d'Officier d'Etat Civil à M/Mme **MOLÉ - TERVER Laurence**, Conseiller(ère) Municipal(e)

Sur proposition de Madame la Directrice Générale des Services

## ARRETE

### ARTICLE 1

M/Mme **MOLÉ - TERVER Laurence**, Conseiller(ère) Municipal(e) reçoit délégation pour exercer les fonctions d'officier d'état civil pour célébrer le/les mariage(s) prévu(s) le :

samedi 27 avril 2024

### ARTICLE 2

Madame la Directrice Générale des Services Municipaux est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera exécutoire dès les formalités de transmission au contrôle de légalité et de publicité accomplies.

Fait à METZ, le 27 avril 2024

**François GROSDIDIER**  
Maire de Metz  
Président de l'Eurométropole de Metz  
Vice-Président de la Région Grand Est  
Membre Honoraire du Parlement